Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Vaucluse : la limitation de la vente de carburants reconduite jusqu'à lundi



En raison des difficultés persistantes d'approvisionnement des stations-service en carburant, la préfète de Vaucluse a décidé de reconduire, sur l'ensemble du département de Vaucluse et jusqu'au lundi 23 mars inclus, les mesures suivantes :

Lire également : Vaucluse – limitation de la vente de carburants

- La vente et l'achat de carburant (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à 30 litres avec une livraison minimale de 5 litres pour les véhicules de particuliers d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes et à 120 lites pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- La vente et l'achat de carburant dans des récipients transportables manuellement restent interdits (notamment jerricanes et bidons).

Pour rappel, huit stations ont mis en place des files dédiées aux véhicules prioritaires.

lire également : Essence, Total énergies Orange rejoint les stations-service proposant une file professionnels prioritaires

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Vaucluse : limitation de la vente de carburants



Dès aujourd'hui, le lundi 20 mars, la vente de carburants est limitée en Vaucluse, et ce, jusqu'au jeudi 23 mars inclus. Les mouvements sociaux des derniers jours ont engendré une difficulté d'approvisionnement des stations-service du département. Bon nombre d'automobilistes n'ont pas pu faire le plein de carburant ce week-end.

Afin d'éviter que ce problème ne persiste, la préfecture a décidé de prendre un arrêté préfectoral

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

2023/03-20 qui prévoit que la vente et l'achat de carburants (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à 30 litres avec une livraison minimale de 5 litres pour les véhicules de particuliers d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, et à 120 litres pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

Cette limitation ne concerne pas les véhicules des services publics et ceux des entreprises assurant une mission de service public. La vente et l'achat de carburants dans les récipients manuellement transportables (jerricans et bidons) sont interdits.

Mise en place de files dédiées aux véhicules prioritaires

La préfète de Vaucluse a également décidé de mettre en place à compter de demain, mardi 21 mars, un dispositif permettant à sept stations-services préalablement identifiées de réserver des files dédiées aux véhicules des services prioritaires.

Ce dispositif de priorisation, basé sur un maillage territorial qui se veut le plus équilibré possible compte tenu des difficultés d'approvisionnement rencontrées, concerne les stations-service suivantes :

- Auchan Mistral 7 – Route de Marseille 84000 Avignon – 9H30 à 12H30
- Auchan Le Pontet – Route de Carpentras 84130 Le Ponter – 8H30 à 14H00
- Intermarché Cavaillon – 130 Allée Roch Pape 84300 Cavaillon – 8H30 à 20H00
- Total – 428 Boulevard Saint Roch 84240 La Tour d'Aigues – 8H à 11H00
- Leclerc Auzon Ventoux – Boulevard Alfred Naquet 84200 Carpentras – 9H30 à 12H30
- Leclerc – Route de Saint-Paul-Trois-Chateaux 84 500 Bollène – 9H30 à 12H30
- Intermarché de Sault – Route de Saint Trinit – 84 390 Sault – 9H30 A 12H30

V.A.

Ces villes qui ont adopté la limitation à 30 km/h

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



La ville de Paris a décidé de limiter la vitesse à 30 km/h à partir du 30 août dans pratiquement toutes les rues de la capitale (à l'exception de certains grands axes). Les principaux objectifs de cette mesure sont d'accroître la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que de diminuer les nuisances sonores liées à la circulation automobile. Le passage aux 30 km/h en ville est un mouvement qui se généralise ces dernières années, en France comme dans le reste de l'Europe.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Comme le montre notre carte, Paris n'est pas pionnière en la matière. Selon les données du site ville30.org, environ 200 communes françaises ont ainsi déjà passé le cap, dont quinze de plus de 100 000 habitants. Parmi ces dernières, Grenoble et Angers ont été les premières à annoncer un passage aux 30 km/h, respectivement en 2016 et 2017. Dans les autres grandes villes, telles Toulouse, Rennes, Lille ou Strasbourg, cette mesure est plus récente, datant de 2019 ou 2020, alors que la dernière en date avant Paris était Montpellier (1er août 2021).

De Tristan Gaudiaut pour Statista